

Régie du Croset S.A.
 Chemin du Croset 7 - CP 299
 CH - 1024 Ecublens
 Tél. 021 695 22 33 Fax 021 695 22 32

commercial@regieducroset.ch

Ligne directe : Tél. 021 695 22 52

DEMANDE DE LOCATION POUR LOCAUX COMMERCIAUX

Immeuble :	N°	Loyer mensuel net	fr.
Etage :	m ² ~	Acompte frais accessoires	fr.
Ancien locataire :		Acompte de chauffage	fr.
Type de locaux :		Total loyer mensuel	fr.
Date d'entrée :		Loyer au annuel au m ²	fr.
Durée du bail minimum (bail commercial) :	5 ans	Garantie de loyer 3 mois	fr.
Les locaux sont loués dans leur état actuel		Garantie de loyer 6 mois	fr.

Une garantie de 3 mois de loyer net est demandée à une Société existante et 6 mois à une société en création ou étrangère

A remplir par le locataire :

Nom de la société :	Forme juridique (SA, Sàrl, etc) :
Adresse :	E-mail :
NP et Localité :	Gérance des locaux actuels :
Téléphone :	Fax :
Siège social (si adresse différente de ci-dessus)	

Nom, prénom (Directeur de la société ou preneur du bail ¹)	Etat civil :
Profession, titre dans l'entreprise :	Nationalité :
Date de naissance :	Permis :
Adresse privée :	Téléphone privé :
NP et Localité :	Téléphone mobile :
Adresse professionnelle actuelle :	Téléphone professionnel :
Revenu mensuel :	E-mail :
	Fax :

Nom, prénom (Associé ou 2ème preneur du bail éventuel ²)	Etat civil :
Profession, titre dans l'entreprise :	Nationalité :
Date de naissance :	Permis :
Adresse privée :	Téléphone privé :
NP et Localité :	Téléphone mobile :
Adresse professionnelle actuelle :	Téléphone professionnel :
Revenu mensuel :	E-mail :
	Fax :

Activité envisagée dans les locaux :

Pour quelle raison quittez-vous vos locaux actuels ?
Existe-t-il des poursuites à votre nom ou celui de votre société ?
Existe-t-il des actes de défaut de biens en votre nom ou celui de votre société ?
Existe-t-il des réserves de propriété en votre nom ou celui de votre société ?
N° IBAN ou CCP (pour notre comptabilité) :
Références ou recommandation :
Remarques :

Documents à joindre à cette demande : Extrait du RC, Statuts de la Société, Attestation de l'Office des Poursuites

Le candidat s'engage à verser à titre d'indemnité, au cas où il renoncerait aux locaux cités en titre, la somme de fr. 200.-- à la Régie du Croset Le(s) soussigné(s) autorise(nt) la Régie à prendre les renseignements nécessaires auprès des autorités ou établissements compétents. L'établissement de cette demande n'engage pas le bailleur au sens de l'art 1 CO. Seul le bail à loyer signé par les 2 parties a valeur de contrat. Les locaux ont été visités par le(s) candidat(s) soussigné(s) qui les accepte comme tels.

Lieu	Date	Signature ¹	Signature ²
------	------	------------------------	------------------------